

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01314

Numéro SIREN : 430 130 393

Nom ou dénomination : ODICEO

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/015441

ODICEO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 275.000 EUROS
115 BOULEVARD DE STALINGRAD – 69100 VILLEURBANNE
430 130 393 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 FEVRIER 2023

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée aux termes des mandats de Messieurs Jacques MAUREAU et Gilles GRANJON, respectivement en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Commissaire aux Comptes suppléant.

L'Assemblée Générale, décide, conformément à l'article L. 227-9-1 du Code de commerce de nommer en remplacement en qualité de Commissaire aux comptes :

- le cabinet SADEC, société d'exercice libéral par actions simplifiée de commissariat aux comptes au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est sis 19 Avenue de Messine – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 351 461 694 et inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes sous le numéro 75090050 ;

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Agnès LAMOINE

Madame Agnès LAMOINE
Associée Présidente